



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 octobre 2024

N°74

Le Fonds pour l'innovation européen soutient 9 projets innovants dans les territoires français pour accélérer la transition bas-carbone

Le Fonds pour l'innovation de l'Union européenne (European Innovation Fund) joue un rôle essentiel dans le financement des technologies de rupture de la transition écologique, en soutenant des projets industriels innovants de décarbonation à grande échelle, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant la compétitivité industrielle de l'Europe.

Forte d'un tissu économique innovant et à l'avant-garde des grands défis de notre temps, la France se classe en deuxième position en nombre de projets soutenus pour cette année 2024, à égalité avec l'Allemagne.

Les 9 lauréats français se répartissent comme suit :

- 2 grands projets : CarboClearTech et Hermes
- 1 projet de taille moyenne : Sovalis
- 1 projet dans la catégorie « clean tech manufacturing » : Gallicam
- 5 projets pilotes : Hyode, FloWatt, EO2, NH1 Raz-Blanchard et RGEN4

Parmi les lauréats, le projet **CarboClearTech** vise à atteindre, d'ici 2031, la neutralité carbone de l'usine de cimenterie de Martes-Tolosane en Occitanie. Il permettra de capter les émissions de CO₂ du site industriel, qui figure parmi les 50 sites français les plus émetteurs.

Antoine Armand, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie réagit à cette annonce : *« Je tiens à féliciter les neufs lauréats français qui démontrent que la réindustrialisation de notre pays est compatible avec l'émergence d'une industrie verte compétitive et made In France. C'est un signal fort que nous envoyons à nos partenaires européens et qui témoigne de la vitalité de notre économie. »*

Marc Ferracci, ministre délégué chargé de l'Industrie, se félicite de cette reconnaissance européenne : *« Le projet CarboClearTech s'inscrit dans la lignée des*

contrats de transition écologique signés entre l'État et les industriels les plus émetteurs et de la Stratégie française de capture et stockage du carbone publiée cet été. Il constitue une étape clé pour la décarbonation du secteur cimentier, mais aussi un élément structurant pour le déploiement d'un réseau de capture et de transport de CO₂ dans le Sud-Ouest.

La sélection de 8 autres projets, dont 5 pilotes, montre également les atouts de la France pour devenir la première économie européenne décarbonée et faire de la transition écologique un moteur de la réindustrialisation. »

Contacts presse :

Cabinet d'Antoine Armand : presse.minefi@cabinets.finances.gouv.fr - 01 53 18 41 20

Cabinet de Marc Ferracci : presse@cabinets.industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19